



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université Toulouse Capitole est habilitée à délivrer (hors diplômes d'université, diplômes de comptabilité et titres homologués).

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

→ Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre
candidature
(livret 1)** auprès du
certificateur

Notification de
recevabilité
de la demande avec
proposition éventuellement
de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre
convention
d'accompagnement VAE

Recherche de
financement
avec le certificateur

Possibilité de débiter
votre accompagnement
(facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier
retrçant les acquis de votre
expérience et de vos
compétences
professionnelles (Livret
2)***

Dépôt de celui-ci auprès du
certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou
Mise en situation
professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

- 1 | Vous êtes accueilli par téléphone ou au sein du Pôle VAE, basé au Service Commun de la Formation Continue - Validation des Acquis et Apprentissage de l'Université.
- 2 | Vous constituez le dossier de faisabilité que vous remet le pôle VAE.
- 3 | Un avis de faisabilité (obligatoire) vous est transmis.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Vous constituez le dossier de phase 2

Un accompagnement pédagogique, méthodologique et une expertise pédagogique disciplinaire avec un référent pédagogique sont inclus pour monter le dossier de phase 2.

POUR QUEL COÛT ?

- Le coût de l'accompagnement varie entre **1 800 €** et **2 800 €** selon votre statut.
- Il est nécessaire de s'acquitter des droits d'inscription à l'Université dont le montant est fixé annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Les coûts sont détaillés sur le site de l'Université.

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

Vous participez à un entretien avec le jury qui, en cas de validation partielle, détermine des prescriptions complémentaires.

UT Capitole

Manufacture des Tabacs
Service Commun Formation Continue –
Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A)
Tél : 05 61 12 88 27
Courriel : vae@ut-capitole.fr

Toulouse School of Management

UT Capitole
Formation Continue
Tél : 05 61 63 56 19
Courriel : vae@tsm-education.fr



SUR INTERNET

Informations sur la validation des acquis, détail des procédures et tarifs des prestations.

<http://www.ut-capitole.fr>

Formations > Se former autrement > Validation des acquis > VAE – VA

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70